



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

Pôle expertise et support
Division des Examens et Concours
DEC 1

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice des systèmes d'information, ouvert au titre de l'affectataire Rectorat de l'académie de Montpellier, session 2023

**LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE MONTPELLIER
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS**

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Administrateur-trice des systèmes d'information, ouvert au titre de l'affectataire RECTORAT DE MONTPELLIER, au titre de l'année 2023 :

Madame SANCHEZ-CONTRERAS Aline, attachée principale d'administration, présidente, Ecole académique de la formation continue (EAFC), Montpellier.

Monsieur BARACHET Nicolas, ingénieur de recherche classe normale, vice-président, Rectorat de Montpellier, Montpellier.

Madame GONDRE Charlotte, ingénieure de recherche hors classe, experte, Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, Paris.

Monsieur BELDA Jean-Denis, ingénieur de recherche hors classe, Rectorat de Montpellier, Montpellier.

Madame FABRIE Adeline, ingénieure de recherche hors classe, Université de Montpellier, Montpellier.

Monsieur HOURY Benjamin, ingénieur de recherche classe normale, Pôle national foed, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le

19 JUL. 2023

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL